

# **Scénario de référence**

## **Charte d'engagement de l'écoquartier de la Guignardière, Chambray-lès-Tours**

### **Préambule**

La présente charte a vocation de permettre aux habitants du quartier de pouvoir s'approprier leur lieu de résidence et de comprendre le fonctionnement particulier de ce mode d'habiter pour le bien vivre de tous.

La commune de Chambray-lès-Tours a aussi sa part de responsabilité afin d'offrir un milieu de vie qui respecte les fondements du développement durable aux habitants non seulement de l'écoquartier de la Guignardière, mais également de la commune dans son ensemble. Pour y parvenir, il convient de définir les engagements de la commune auprès des habitants. Les fondements du développement durable prennent en compte le caractère à la fois social, économique et environnemental afin de procurer un cadre de vie équitable, viable et vivable.

Ainsi, fondé sur un engagement réciproque, ce document certifie et renforce la coopération des différents partis fondée sur la confiance et le respect entre tous les acteurs de l'écoquartier de la Guignardière.

### **Principe de la charte**

Nous, futurs habitants de l'écoquartier la Guignardière de Chambray-lès-Tours, nous engageons de manière conjointe par la présente charte au respect des principes décrits ci-dessous. Ils correspondent à l'intégration de valeurs fortes du développement durable dans un quartier d'habitation initié par la ville de Chambray-lès-Tours.

Il sera ainsi développé les éléments principaux permettant le bon fonctionnement du quartier. Leurs vocations seront bien entendues axées autour de règles de vie mais également seront tournées du point de vue de la gestion et de l'utilisation des différents espaces qu'ils soient publiques, privés ou partagés.

L'association de ces principes permettra donc d'obtenir un bien vivre général et des comportements adaptés à l'esprit du quartier. Cela sera garanti par le respect des règles et des valeurs ainsi partagées par l'ensemble des habitants. Cette charte engage l'ensemble de la famille, où chacun doit en avoir pris connaissance avant de la signer.

## **1. Une démarche partagée**

La démarche participative de l'écoquartier repose sur un engagement partagé entre les habitants et la commune de Chambray-lès-Tours dans le respect des responsabilités et des compétences de chacun.

En vertu de la Charte de l'écoquartier de la Guignardière, la commune de Chambray-lès-Tours s'engage à :

### **1.1. Suivi**

1.1.1. Utiliser des outils de sensibilisation et d'incitation afin d'encourager les bonnes pratiques chez la population de la commune.

### **1.2. Évaluation**

1.2.1. Assurer la pérennité et le suivi des bonnes pratiques préconisées dans le guide de l'écoquartier grâce à l'utilisation d'un outil d'évaluation du guide.

### **1.3. Valorisation**

- 1.3.1. Offrir des outils d'accompagnement, accessible à l'ensemble des habitants de la commune, pouvant être utilisés selon leurs besoins afin d'améliorer leur qualité de vie, en lien avec les fondements du développement durable ;
- 1.3.2. Une organisation des déplacements et du stationnement ;
- 1.3.3. La préservation et le développement du potentiel d'espaces naturels ;
- 1.3.4. L'optimisation de la gestion de l'eau et la récupération des eaux pluviales ;
- 1.3.5. À développer des commerces de proximité et des circuits courts ;
- 1.3.6. Intégrer la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle et urbaine ;

## **2. Une démarche individuelle**

En vertu de la Charte de l'écoquartier de la Guignardière, l'habitant de Chambray-lès-Tours s'engage à :

### **2.1. Bien vivre ensemble**

- 2.1.1. Avoir une utilisation conforme des espaces communs quant au partage, à l'entretien et à l'utilisation afin d'assurer leur pérennité et leur faciliter d'utilisation ;
- 2.1.2. Être conscient de la vie en collectivité, ce qui comprend en plus de l'application des règles de bonnes conduites en société des principes de respect mutuel, de partage et de convivialité avec son voisinage.

### **2.2. Conserver un environnement et un cadre de vie agréable**

- 2.2.1. Avoir une attitude responsable vis à vis de l'environnement notamment par l'application de bonnes pratiques suggérées par le guide en terme de l'énergie, l'eau, les déchets et de la biodiversité ;
- 2.2.2. Contribuer à maintenir la qualité de vie du quartier.

### **2.3. Respecter les dimensions du développement durable de l'écoquartier**

- 2.3.1 Prendre en compte les conseils du guide afin de favoriser une utilisation rationnelle de l'eau, de l'électricité et du chauffage ;
- 2.3.2 Adopter une attitude responsable face à la gestion des déchets ;
- 2.3.3 Privilégier les modes de déplacements alternatifs, plutôt que la voiture particulière ;
- 2.3.4 Favoriser une approche soucieuse de l'environnement quant à l'entretien de l'espace privé.

Le:

Nom, Prénom:

Signature: